

# EXTRAIT

DEPARTEMENT  
DE  
SEINE & MARNE

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE NEMOURS

\*\*\*\*\*

SÉANCE DU 16 AVRIL 2026

**N° 26/22**

Code nomenclature 534

**COMMISSION  
COMMUNALE DES  
IMPOTS DIRECTS – LISTE  
DES CONTRIBUABLES  
SUSCEPTIBLES D'ETRE  
DESIGNES MEMBRES**

Effectif légal du Conseil	33
Membres en exercice	33
Présents	30
Votants	33

DATE DE CONVOCATION  
Le 10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de Nemours, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire, Madame Valérie LACROUTE.

**Présents**

Valérie LACROUTE, Florence MARCANDELLA, Bernard COZIC, Nathalie PETITDIDIER, Steve ARNOULD, Charlotte VAILLOT, Gilles KINDERF, Odile BOURDIN, Patrick GOURET, Sylvie RADZIMSKI, Abderraouf BRAIK, Christian LAJARRIGES, Natacha SERGENT, Christophe GUIMBARD, Paule QUINTON, Louis-Ferdinand LEMELLE, Iris MARCANDELLA-RAVANNE, Gilbert PAVIE, Grégory VILLENEUVE, Sol-Angel BOENTE, Symphorien GNAHORE, France REBELO, Bernard LAVENANT, Volkan ALGUL, Dominique DUPRE, Sylvie DURIEU, Cyriaque TARDY, Muriel LOUIS, Emmanuelle GIVERS, Ségolène IDOUAOUK

**Excusés**

Sophie DELAROCHE, Daniel HELFRICH, Elodie TARIKET

**Pouvoir**

Sophie DELAROCHE à Sylvie RADZIMSKI  
Daniel HELFRICH à Valérie LACROUTE  
Elodie TARIKET à Odile BOURDIN

Mme Paule QUINTON remplit les fonctions de secrétaire de séance.

**COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – LISTE DES  
CONTRIBUABLES SUSCEPTIBLES D'ETRE DESIGNES MEMBRES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Entendu l'exposé du Maire,

**VU :**

- L'article 1650 du Code général des impôts,
- La liste des contribuables annexée à la présente délibération,

**CONSIDÉRANT :**

- Qu'il appartient au Conseil municipal de proposer une liste de contribuables en nombre double de celui des membres titulaires et suppléants de la commission communale des impôts directs,

- Qu'afin de permettre au directeur départemental des finances publiques de procéder à la désignation des membres de ladite commission, il convient d'établir une liste de contribuables remplissant les conditions prévues par l'article 1650 du Code général des impôts

Copie de la décision en Préfecture  
077-217703339-20260416-D-2026-22-DE  
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**DECIDE :**

De dresser la liste des contribuables susceptibles d'être désignés membres de la commission consultative des services publics locaux telle que figurant en annexe de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Pour copie conforme

Nemours, le 21 avril 2026



Le Maire,

Valérie LACROUTE

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou d'un recours gracieux auprès du Maire de NEMOURS, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

Date de transmission au représentant de l'Etat : 27 avril 2026

Date d'affichage